

### 2 - DIRECTION, GESTION, ADMINISTRATION

#### REFERENCE AS FORMATION

B - Comptabilité CP-002609

#### OBJECTIF

Obtenir le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) correspondant

#### PUBLIC VISE

Tout public

#### PRE-REQUIS

- Sans niveau de diplôme particulier
- Projet validé par un Conseiller en Evolution Professionnelle
- Aisance à l'écrit et à l'oral en français

#### METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés et illustrations avec diaporamas et/ou supports pédagogiques individuels
- Réalisation de synthèses de cours
- Exercices de réflexions et travaux de groupe
- Exercices individuels d'application et corrigés
- Mises en situation avec utilisation des logiciels bureautiques et de gestion
- Exercices interactifs d'application et d'auto-évaluation
- Evaluations formatives, normatives et correctives

#### FORMACODE :

32076 ; 32688 ; 32663

#### CERTIFICATION / EVALUATION

Attestation de formation

#### NIVEAU : 0

#### CT1 - Réaliser l'arrêté des comptes

Pour assurer l'arrêté des comptes en conformité avec la réglementation et les procédures de l'entreprise le gestionnaire comptable et fiscal :

- contrôle la pertinence des soldes comptables, et apporte les corrections nécessaires
- identifie les ajustements à opérer sur les comptes de charges et produits, les calcule et les comptabilise
- identifie les amortissements et les dépréciations nécessaires pour valoriser les éléments d'actif, les calcule et les comptabilise
- identifie les provisions nécessaires pour valoriser les éléments de passif, les calcule et les comptabilise
- vérifie la situation des comptes des capitaux propres

#### CT2 - Réviser et présenter les comptes annuels

- Le gestionnaire comptable et fiscal révisé l'ensemble des comptes selon les cycles d'activité (capitaux, achats-fournisseurs, ventes-clients, social, fiscal, financier, etc.) afin de présenter les documents de synthèse (bilan, compte de résultat, annexe) dans le respect des principes comptables et des procédures de l'entreprise.

Un titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du Titre Professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Titre(s) Professionnel(s) lié(s) :

- **Gestionnaire Comptable et Fiscal**